

## SERVICE DE L'ADMINISTRATION

La liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2013 est déposée. Oup! Le compte de taxes est-il payé?... Un oubli est chose possible... Vite, il faut vérifier! « À vendre pour les taxes municipales ». Pourquoi attendre de recevoir un avis recommandé pour faire parvenir votre paiement.

Le 21 janvier 2014, il en a coûté **241,54 \$** de frais de poste pour expédier 23 avis par courrier recommandé.

**C'est le genre de dépenses que la Municipalité peut se passer, surtout en période de compressions budgétaires.**

## Moment de réflexion



« Ce n'est pas l'avoir qui constitue l'abondance, mais ce qui est apprécié. »

Tiré du livre « Les 33 leçons du Bonheur »

Louis N. Fortin

## Nous avons besoin de vous...

### Oserez-vous répondre par « OUI »

Chers citoyens, chères citoyennes,

Toute la population de Saint-René-de-Matane peut maintenant jouir d'une nouvelle infrastructure – **patinoire** – que plusieurs municipalités de la MRC de La Matanie aimeraient installer sur leur territoire.

Mais voilà que nous avons un problème de surveillance dans les moments où cette patinoire est en fonction.

Ceci étant dit, nous lançons un appel à votre solidarité citoyenne. Nous sollicitons un peu de votre précieux temps pour le bénéfice de notre collectivité afin que nos jeunes puissent profiter de la patinoire en toute sécurité.

Que pensez-vous du fait de partager quelques heures par semaine pour assurer une surveillance à la patinoire? Rappelons-nous, que dans notre jeunesse, il y a eu des adultes qui avaient à cœur notre sécurité et notre bonheur. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de rendre à des jeunes ce qui nous a été donné lors de notre jeunesse. N'oublions pas que les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain. Soutenons-les!

N'hésitez pas à communiquer avec M. Dominic Côté au 418 224-3593 ou au doco@hotmail.com pour offrir votre temps pour une excellente cause : **nos jeunes**. Un jour, ils vous en seront reconnaissants.

Roger Vaillancourt, maire



## Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René – C. P. 58 – Saint-René-de-Matane – G0J 3E0

Courriel : [st-renedematane@lamatanie.ca](mailto:st-renedematane@lamatanie.ca)

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

## Bulletin d'information municipale

26<sup>e</sup> édition – Janvier 2014

## Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

Nous voici bien installés en 2014. Ceci dit, je souhaite à tous une année où la santé et le bonheur vous accompagneront.

Le conseil municipal, élu en novembre 2013, entreprend son premier mandat. Plusieurs dossiers sont sur la table de travail : renforcement collectif, projet éolien, forêt de proximité et chasse, bibliothèque municipale, centre communautaire, etc.

Quelques mots sur le budget 2014. Le conseil a tout mis en œuvre pour bâtir un budget à notre mesure. En tenant compte du nouveau rôle d'évaluation qui est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, nous avons réussi à fixer le taux de la taxe foncière générale à 0,91 \$ du cent dollars d'évaluation. Toutefois, la marge de manœuvre est très restreinte pour ne pas dire inexistant. Avec un tel budget, il est à espérer que rien de majeur ne se produise dans notre municipalité.

Tout cela pour vous faire comprendre que la formule actuelle de fonctionnement des municipalités n'est plus viable. Tous ensemble, et cela inclut la MRC de La Matanie, il nous faut trouver de nouvelles sources de revenus. Le 6 janvier dernier nous avons rencontré M. Pascal Bérubé, notre député ministre, à son bureau pour lui faire part de nos problèmes, de la capacité de payer de nos citoyens et des façons de procéder afin d'améliorer notre avenir. Quelques pistes de solutions sont sur la table dont la mise en commun de services (service administratif, de voirie, etc.) L'état actuel des choses n'est plus acceptable. De plus, nous avons besoin que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire se penche sur la situation existante dans les municipalités.

Quelques mots pour vous mettre au « parfum » de l'entretien hivernal de nos chemins. Je vous assure que nous faisons le maximum pour répondre aux besoins de notre population. Permettez-moi de vous rappeler que lorsque le camion de déneigement sort du garage et qu'il procède à un tour complet de la municipalité, il s'écoule plus ou moins 5 heures et demie avant qu'il ne revienne au point de départ. Nous tous, nous devons en tenir compte. De plus, la température n'est pas notre meilleure alliée depuis un certain temps. Nous vous remercions de votre patience, de votre compréhension, de votre sens du respect. Soyez assurés que vous faites partie de nos priorités et que nous faisons le maximum pour contribuer à votre sécurité sur les routes municipales.

Sur ce, je vous souhaite un bon hiver.

Roger Vaillancourt, maire

## Bibliothèque municipale

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721

### Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h



« La lecture est à l'esprit  
ce que l'exercice est au corps. »

Vous désirez un livre qui ne se retrouve  
pas dans nos rayons...

C'est très simple. Demandez-le!

N'hésitez pas à utiliser ce service!

## Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra  
le **lundi 4 février 2013 à 19 h 30.**

**Bienvenue à toute la population.**

## Pour votre information – Budget 2014 – Résumé du règlement n° 2013-05

Règlement numéro 2013-05, intitulé « Règlement établissant le budget de l'année financière 2014, les taux de la taxation foncière, les compensations, les tarifs ainsi que le programme triennal des immobilisations 2014, 2015 et 2016 ».

Le conseil municipal adopte le budget « Dépenses » suivant pour l'exercice financier 2014, à savoir :

Administration générale	323 934 \$
Sécurité publique	203 666 \$
Transport	478 697 \$
Hygiène du milieu	219 530 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	78 429 \$
Loisirs et culture	13 275 \$
Frais de banque	89 335 \$
Équipements régionaux	22 904 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	21 600 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis	7 500 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 – Assainissement des eaux	112 000 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 570 870 \$</b>

Le conseil municipal adopte le budget « Recettes » suivant pour l'exercice financier 2014, à savoir :

A) <b>Recettes spécifiques</b>	
Autres recettes de sources locales (redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arréage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	30 132 \$
Autres recettes (aqueduc, égout, ordures et boues des fosses septiques)	202 243 \$
Compensation du réseau local de voirie	76 123 \$
Terres publiques	62 377 \$
Taxe sur l'essence et contribution du Québec	202 628 \$
Affectation	106 941 \$
Redevances collecte sélective matières recyclables	5 525 \$
PIQM – Revenus des intérêts sur le règlement d'emprunt n° 2011-04	156 271 \$
Taxe à tarif fixe par unité d'évaluation desservie par le réseau des égouts – Secteurs du Ruisseau-Gagnon et village (159 unités)	2 476 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 – Plans et devis	
Taxe à tarif fixe par unité d'évaluation desservie par le réseau des égouts - Secteur du Ruisseau-Gagnon (39 unités) Règlement d'emprunt n° 2011-04	5 490 \$
Taxe à tarif fixe par unité d'évaluation desservie par l'ensemble du réseau des égouts – Secteurs du Ruisseau-Gagnon et village (159 unités et 4 terrains vacants) Règlement d'emprunt n° 2011-04	15 900 \$
<b>TOTAL</b>	<b>866 106 \$</b>
B) <b>Recettes basées sur le taux global de taxation</b>	
Immeuble de l'école primaire	28 604 \$
Péréquation	191 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>219 604 \$</b>
C) <b>Recettes de la taxe spéciale</b>	
Taxe de 0,0052463 \$/100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 53 008 700 \$ - Règlement d'emprunt n° 2011-04	2 781 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 781 \$</b>
D) Pour combler la différence entre les dépenses et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation est la suivante :	
<b>Recettes de la taxe générale</b>	
Une taxe foncière générale de 0,91 \$/100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 53 008 700 \$, à savoir :	
Taxe foncière générale - 53 008 700 \$ X 0,3029014 \$/100 \$	160 564 \$

Taxe foncière concernant la Sûreté du Québec 53 008 700 \$ X 0,0936091 \$/100 \$	49 621 \$
Taxe foncière concernant les équipements régionaux 53 008 700 \$ X 0,043208 \$/100 \$	22 904 \$
Taxe foncière concernant le CLD 53 008 700 \$ X 0,0162595 \$/100 \$	8 619 \$
Taxe foncière concernant la voirie municipale 53 008 700 \$ X 0,14 \$/100 \$	74 212 \$
Taxe foncière concernant la caserne incendie et garage municipal 53 008 700 \$ X 0,0649214 \$/100 \$	34 414 \$
Taxe foncière concernant la quote-part du Service régional de sécurité incendie 53 008 700 \$ X 0,2491006 \$/100 \$	132 045 \$
<b>TOTAL</b>	<b>482 379 \$</b>
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS</b>	<b>1 570 870 \$</b>

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations se répartissant comme suit :

Total des dépenses anticipées	Année 2014	Année 2015	Année 2016
330 000 \$	85 000 \$	30 000 \$	215 000 \$

Le taux de la taxe générale et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent à l'exercice financier 2014.

Le taux de la taxe foncière générale est fixée à 0,91 \$/100 \$ pour l'exercice financier 2014, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les tarifs de compensation pour les services de l'aqueduc et de l'égout sont fixés pour l'exercice financier 2014 à :

	Aqueduc	Égout	Total
Logement	303,16 \$	306,54 \$	609,70 \$
Commerce	303,16 \$	306,54 \$	609,70 \$

Les taxes fixes concernant l'assainissement des eaux usées sont fixées pour l'exercice financier 2014 à :

Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Secteurs du Ruisseau-Gagnon et du village (159 unités)	
Règlement d'emprunt n° 2009-06 – Plans et devis	15,57 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Secteur du Ruisseau Gagnon (39 unités)	
Règlement d'emprunt n° 2011-04	140,76 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Secteurs du Ruisseau Gagnon et du village (159 unités)	
Règlement d'emprunt n° 2011-04	98,75 \$
Phase II - Égout et assainissement des eaux usées - Secteur du village (4 unités : terrains vacants)	
Règlement d'emprunt n° 2011-04	49,38 \$

Les tarifs de compensation pour le service de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables sont fixés pour l'exercice financier 2014, à savoir:

Casse-croûte saisonnier	167,00 \$
Chalet	107,50 \$
Commerce	322,00 \$
Unité d'habitation	215,00 \$

Le tarif de compensation pour le service de vidange et de disposition des boues des fosses septiques et des puisards est fixé pour l'exercice financier 2014, à savoir:

Résidence	181,60 \$
Chalet	181,60 \$

Le tarif pour la licence de chien est fixé à 5 \$ pour l'exercice financier 2014. Ce tarif est indivis, c'est-à-dire qu'aucun remboursement n'est effectué et qu'aucune diminution n'est accordée dans le cas où un propriétaire n'a pas plus de chien en cours d'année.

Le taux de l'intérêt s'appliquant aux taxes, tarifs, compensations, permis, licences et/ou créances dus à la Municipalité de Saint-René-de-Matane est fixé à 12 % pour l'exercice financier 2014.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION** Par Mme la conseillère Joyce Bérubé 12 décembre 2013 **ADOPTION** – Résolution 2013-12-275 - Par M. le conseiller Dominic Côté 18 décembre 2013  
**PROMULGATION** 19 décembre 2013 **ENTRÉE EN VIGUEUR** 19 décembre 2013

